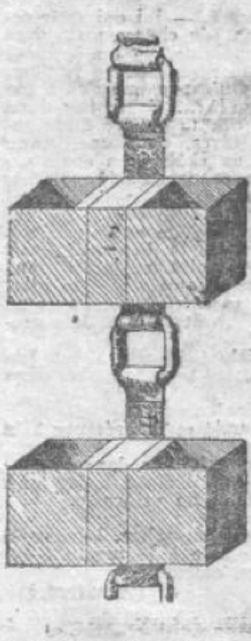


Mise en ligne : 4 février 2016.
Dernière modification : 30 novembre 2016.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIETE DES ÉTS ROMÉO, TURNER ET D'ESPOSITO, ALGER (1924-1935)

Épisodes précédents :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ets_Romeo-Alger.pdf
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/E.B._Turner-Alger.pdf



NORIAS
Débit de 1.000 à 100.000 litres
par heure à toutes profondeurs
à MOTEUR, à MANÈGE et à MAIN
MOTEURS à ESSENCE - POMPES
E. B. TURNER
Constructeur
Ets ROMÉO et TURNER Réunis
Successesseurs
ANCIENNE MAISON BUZUTIL
Arrière-Port de l'Agha
Tél.: ROTUR - Téléphones 6.88, 17.04

(L'Écho d'Alger, 10 avril 1923)

Étude de M^e Albert BRESSON, notaire à Alger, rue de la Liberté, n° 6
PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES
(L'Écho d'Alger, 30 avril 1923)

À la requête de la société anonyme dite « Société des Établissements Roméo et Turner réunis », ayant son siège social à Alger, arrière-port de l'Agha, au capital de cinq millions huit cent mille francs, définitivement constituée et publiée conformément à la loi.

Poursuites et diligences de M. Turner Édouard, industriel, demeurant à Alger, rue Michelet n° 107, un des administrateurs de ladite société.

Notification a été faite par exploit de FAURE, huissier à Alger, en date du 25 avril 1923, à :

1° Madame Roméo Paule Andrée, épouse de M. Roudié Yvan, clerc d'avoué, avec lequel elle demeure à Alger, rue Maréchal-Soult, n° 13.

2° Le dit M. Roudié Yvan, pris tant pour la validité de la procédure à l'égard de son épouse et l'autorisation maritale, qu'en sa qualité de curateur légal de son épouse

susnommée, Madame Roméo Paule Andrée, encore mineure mais émancipée par son mariage.

3° M. Sposito Sauveur, commerçant, demeurant à Alger, rue d'Isly, n° 49, pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs : Roméo (Marie Germaine) ; Roméo (Mireille Juliette) et Roméo (André Joseph), issus du mariage de Madame Clottes Marie Claire, avec M. Roméo François, décédé.

Les dits mineurs ayant pour tutrice naturelle et légale ladite Madame Veuve Roméo François, leur mère, industrielle, demeurant à Alger, rue Henri-Martin, n° 4.

4° Et Monsieur le procureur de la République près le tribunal civil d'Alger.

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil d'Alger le 12 avril 1923, constatant le dépôt fait au greffe le dit jour de la copie collationnée d'actes reçus par M^e Albert BRESSON, notaire à Alger, les 2 et 23 janvier 1923 constatant la constitution définitive de la société anonyme dite « Société anonyme des Établissements Roméo et Turner réunis », et constatant notamment que Madame Veuve Roméo a fait apport à ladite société de constructions situées à Alger, arrière-port de l'Agha élevées sur un terrain de la contenance de 1.787 mètres carrés environ appartenant à la Chambre de commerce d'Alger, portant les numéros 138, 139, 177 partie et 202 partie, des terre-pleins de l'Agha, ensemble les machines, le matériel et tous meubles réputés immeubles par destination se trouvant dans les dites constructions.

En représentation de ces apports, il a été attribué à Madame Veuve Roméo, 1.776 actions de cinq cents francs chacune sur les trois mille six cents actions formant le capital social.

Avec déclaration que cette notification leur était faite conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de 2 mois et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai les immeubles dont s'agit seraient et demeureraient définitivement purgés et libérés entre les mains de la société requérante de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration en outre à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires des dits immeubles étaient indépendamment de l'apporteuse,

1° M. Romeo François,

2° M. Wacquez Clément Achille et M. Wacquez Célestin.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de la requérante, celle-ci ferait publier les dites notifications dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires conformément à la loi.

Signé : BRESSON.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS ROMÉO & TURNER RÉUNIS

Avis de convocation

(*L'Écho d'Alger*, 20 avril 1924)

Messieurs les actionnaires de la Société des Établissements Roméo et Turner réunis, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège social à Alger, arrière-port de l'Agha, pour le mardi. 29 avril à 10 heures du matin.

Objet de la réunion

Approbation provisoire d'apports en nature faits à la société par M. d'Esposito (Louis François) et M. et Mme d'Esposito (Charles Marius), et nomination d'un ou plusieurs commissaires chargés de faire un rapport sur cet apport et sur les avantages qui en sont la représentation.

Le conseil d'administration.

Tous les actionnaires, même propriétaires d'une seule action, ont le droit d'assister à l'assemblée.

Les titulaires d'actions nominatives depuis cinq jours au moins avant l'assemblée peuvent assister à cette assemblée sans formalité préalable.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour pouvoir assister à l'assemblée, déposer au siège social cinq jours au moins avant l'assemblée, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt dans l'une des banques d'Alger.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation.

Le conseil d'administration.

ÉTABLISSEMENTS ROMEO, TURNER ET D'ESPOSITO

S.A. frse au capital de 2 MF.

Siège social : Alger, arrière-port de l'Agha

Registre du commerce : n° 2.924 et 7.790

Adr. tél. : ROTUR

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 908)

Conseil d'administration

composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 5 actions.

ROMÉO (Vve François), 4, r. Henri-Martin, Alger ;

TURNER (Edward), 107, r. Michelet, Alger ;

ESPOSITO (Sauveur), 40, r. d'Isly, Alger ;

CAMPS (Vincent), 15, r. Edmond-Adam, Alger ;

CRUANÈS (Michel), 12, r. Dupuch, Alger ;

ESPOSITO (Louis d'), 19, pl. Hoche, Alger.

Commissaires aux comptes

GAUTRAY (G.), 2, pl. d'Isly, Alger ;

STURLA (Nicolas), 31, bd Carnot Alger.

Capital social. — 2 MF en 4.000 act. de 500 fr. dont 3.600 d'apports

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. Sur le solde : 10 % au conseil, 90 % aux act.

Les établissements Romeo, Turner et d'Esposito

par Abderrahim TALEB

Institut des Sciences Politiques d'Alger

Essai de recension des entreprises dans l'Algérie coloniale

(Actes du colloque *Entreprises et entrepreneurs en Afrique XIX^e-XX^e siècle*, tome 1, L'Harmattan, 1983)

[...] Ces établissements possèdent quatre usines ou ateliers d'importance différente qui constituent un ensemble bien organisé. Un petit atelier de forge aux cales sèches d'une superficie de 400 m², un atelier de chaudronnerie et des bureaux (rue Bayonne, 1.500 m²), un atelier spécial dans la construction des norias (rue Béziers, 600 m²), un atelier de mécanique et fonderie (rue Chantilly, 1.700 m²), soit au total 4.200 m². Ces établissements occupent plus de 200 ouvriers, dont de nombreux spécialistes.

Ces usines entreprennent tous les travaux de fonderie générale, de chaudronnerie, de réparation de navires, de construction de norias ou pompes. Sa forge est certainement la plus conséquente de toute l'Algérie ; le matériel industriel y est, comme dans les autres branches, abso- [517] lument moderne et régulièrement perfectionné. Nous nous trouvons en présence d'une usine moderne.

Il semble qu'après 1940¹, ces entreprises se soient de nouveau individualisées entre l'entreprise Turner spécialisée dans la construction de pompes et l'établissement Esposito et Cie spécialisé dans la plomberie, zinguerie, installation de chauffage. Ce dernier établissement employait, en 1950, entre 50 et 99 salariés.

Société de préapprentissage d'Alger
ECOLES ALBERT CHAUSY
Rues de Lyon, Marengo et Rochambeau
Distribution des prix
NOMS DES DONATEURS DE PRIX EN ESPECES OU NATURE
(*L'Écho d'Alger*, 13 février 1932)

... Vve Roméo Turner et d'Esposito...

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 3 avril 1935)

Madame veuve Edward B. Turner, née Lair et ses enfants : Micheline, Jack, Richard ;
Madame veuve Joseph Turner mère ;
M. et M^{me} Henry Turner et leurs enfants ;
M. et M^{me} Arthur Turner et leurs enfants ;
M. et M^{me} Frank Turner et leurs enfants ;
M. Gardon Turner ; M^{lle} Renée Lair ;
M. et M^{me} Caussidou et leurs enfants ;
M. et M^{me} Jules Charnoz ;

Les familles Hearn, de Londres ; Simeray, Régnier, parents, alliés et amis ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Edward B. TURNER,
ingénieur,
administrateur délégué des Établissements Roméo, Turner et d'Esposito

décédé à Alger, à l'âge de 46 ans. L'inhumation a eu lieu le 2 avril, dans la plus stricte intimité.

La famille ne reçoit pas.

POMPES F. DE LA VILLE D'ALGER

Un seul bureau : mairie. Tél. : 86-07

¹ En liquidation, dès la fin 1935 ou le début 1936 (A.L.).

Madame la Présidente, les membres du conseil d'administration et le personnel des Établissements Roméo, Turner et d'Esposito ont la douleur de vous faire part du décès de

monsieur Edward B. TURNER,
ingénieur,
administrateur délégué,

leur dévoué collaborateur et ami, décédé à Alger, le 1^{er} avril 1935. Ses obsèques ont eu lieu le 2 avril dans la plus stricte intimité.

Le président et les membres du 26^e groupe du Syndicat commercial algérien (Métallurgistes) vous font part du décès de leur regretté confrère

monsieur Edward B. TURNER,
vice-président du groupe

Les obsèques ont eu lieu le mardi 2 courant dans la plus stricte intimité.

ENTRÉE EN LIQUIDATION

À vendre
(*L'Écho d'Alger*, 6 janvier 1936)

Très bonne occasion, Génératrice continu 115 volts, 8 cv, 5 145 T.M. avec tableau ampèremètre rhéostat, voltmètre. S'adresser Roméo, Turner et d'Esposito, arrière-port, Alger.

LES GRÈVES D'ALGÉRIE
Le travail a repris dans la métallurgie
(*L'Écho d'Alger*, 11 juillet 1936)

Ce matin, les ateliers Antonini, rue Jénina ; Rhodes, avenue Durando ; Mallaret, rue de la Fontaine ; Terrin, de l'arrière-port ; Gondolpho, Roméo, D'Esposito et Kruanès [Cruanès ?], tous de l'arrière-port, ont repris le travail. De ce fait la corporation des métallurgistes en grève diminue de 322 ouvriers.

La plupart des autres entreprises a décidé de reprendre le travail lundi prochain. Ainsi, grâce à l'arbitrage de M. Bourrat, l'un des derniers noyaux de résistance de la grève a été vaincu.

(*L'Écho d'Alger*, 17 juin 1937)

Les actionnaires des Établissements Roméo, Turner et d'Esposito, ont le regret de vous faire part du décès de

monsieur Sauveur SPOSITO ²,
coliqudateur de la société

survenu à la Pointe-Pescade, le 14 courant. Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

² Sauveur Sposito : ancien directeur des Éts Roméo, président fondateur de la Caisse d'allocations familiales des métallurgistes, d'Alger.